



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11

L'an deux mil vingt deux, le 23 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, BOUY Fabrice, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, DUBRULLE Perrine, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Secrétaire : Mme Odile PAYEN

2022/18

La séance ouverte, le Maire rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la séance du 4 août 2021, les membres du Conseil avaient attribué le marché de travaux « Sécurisation de l'accès aux bâtiments publics (Ecole, Mairie, Cantine et Garderie) » pour un montant total de 577 437,50€ HT.

OBJET :
Avenant au marché de travaux
Sécurisation de l'accès
aux bâtiments publics
(Ecole, Mairie, Cantine et
Garderie)

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée l'avancement des travaux. Il fait part de la nécessité de conclure un avenant N°1 avec le groupement d'entreprise dans le but de réaliser des travaux complémentaires (adaptations suites aux contraintes rencontrées, travaux complémentaires à la demande d'Enedis, transformation du feu routier en feu comportemental...).

Le Maire propose aux membres de l'assemblée de rédiger un avenant N°1 :

- Lot 1 – Enfouissement des réseaux et éclairage public pour 13 173€ HT
- Lot 2 - Voirie, assainissement et signalisation pour 17 235€ HT

N° Lot	Lot	Montant marché initial HT	Montant Avenant HT	Nouveau montant travaux HT
1	Enfouissement des réseaux et éclairage public	190 613,20€	13 643€	204 256,20€
2	Voirie, assainissement et signalisation	386 824,30€	18 610€	405 434,30€

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
24 juin 2022
et que la convocation du Conseil avait été faite le
17 juin 2022

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée :

- d'approuver les modifications induites par l'avenant
- d'autoriser le Maire à signer le dit avenant qui prendra effet à leurs notifications.

Vote à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire